

Gentilly 2 suite et fin..

Mémoire présenté à :

**La Commission de l'agriculture, des pêcheries et
des ressources naturelles**

Par :

Jacques Dagenais

Intervenant privé à Gentilly 2 depuis 1999

Introduction

Ayant participé depuis sa formation aux activités du MSQN à titre de membre du comité aviseur, j'endosse sans réserve les positions de son mémoire.

Ex-dirigeant d'entreprises multinationales spécialisées dans le financement de la haute technologie, j'interviens à titre privé depuis 1999. Suite à un accident cette année-là dans une usine nucléaire au Japon, j'ai décidé d'étudier la situation nucléaire au Québec.

Rapidement, j'ai conclu que Gentilly-2 était un gouffre financier et représentait un risque environnemental inacceptable pour le Québec.

Je ne peux donc douze ans après ma première lettre à André Caillé PDG d'Hydro-Québec d'alors et une dizaine de mémoires plus tard tant à la CCEA qu'à la CCSN qu'au BAPE ou même à votre Commission recommandant l'arrêt du réacteur Gentilly, que saluer avec satisfaction la décision intelligente du gouvernement.

Je ne m'attarderai surtout dans ce court mémoire qu'au premier volet de votre mandat, à l'étude des impacts reliés au déclassement de la centrale nucléaire Gentilly-2.

En effet, il y plus d'un an lorsqu'il est devenu évident que le projet de réfection serait abandonné, j'ai publié un plan pour une sortie harmonieuse du nucléaire. Je vais donc ici en reprendre les grandes lignes et les buts visés par les actions recommandées, après avoir rappelé brièvement les gains environnementaux présents et à venir générés par la fermeture définitive du réacteur.

Essentiellement, il est primordial que le démantèlement et le déclassement se fassent sous le contrôle d'un organisme québécois indépendant, en fonction des intérêts québécois.

Cet organisme aura dans un premier temps à procéder à l'étude nécessaire pour faire le choix de la méthode de démantèlement choisie entre l'accélérée voire immédiate ou la différée. Elle devra par la suite s'assurer pour la réalisation du démantèlement d'obtenir un large consensus social en menant de véritables consultations pour assurer une grande transparence à chacune des étapes importantes du plan de déclassement.

Quant au plan de diversifications économique je me permettrai seulement de rappeler les gains économiques importants que l'abandon du projet de réfection fera réaliser tant au Québec qu'à la région.

Gains environnementaux générés par la fermeture de Gentilly-2 :

Dès 1999, j'avais conclu que Gentilly-2 représentait le plus grand risque environnemental au Québec. Aucune autre machine humaine non-militaire n'avait cette capacité de tuer ou contaminer une partie importante de la population et de ruiner l'ensemble de l'économie du Québec dans un seul accident ou attentat. C'était un risque environnemental et économique injustifiable au Québec, surtout si on considère les autres sources abondantes d'énergie propre et à bon prix.

Lors du dernier renouvellement du permis de la centrale, j'avais soumis un mémoire qui rappelait les principales faiblesses qui faisaient de Gentilly-2 un réacteur plus dangereux que ceux de Fukushima.

J'attache donc ce mémoire en annexe à titre de référence, puisqu'il serait inutile ici de les reprendre.

Cependant il faut noter que tous les risques liés directement à l'opération du réacteur sont disparus dès la fermeture en grande partie ou en totalité et le seront de plus en plus avec l'évacuation du combustible irradié et de l'eau lourde à très court terme.

Quant à ceux liés à l'accumulation des déchets de combustible, l'arrêt de leur production, soit près de cent tonnes par années contenant autant de plutonium que cent bombes de la puissance de celle d'Hiroshima, est en soit un gain appréciable. Le transfert des grappes de la piscine vers les dispositifs d'entreposage à sec va aussi diminuer le niveau de danger de façon importante, quoique la présence de ces 2500 tonnes de déchets à l'air libre sur le bord du fleuve dans sa partie étroite va représenter un risque important, trop important pour attendre des décennies avant de tenter de trouver une solution.

Gains économiques générés par la fermeture de Gentilly-2 et par l'abandon du projet de réfection :

Contrairement aux prétentions de plusieurs intervenants locaux, non seulement la fermeture de Gentilly-2 et l'abandon du projet de réfection ne causeront pas de pertes économiques, mais bien au contraire elles vont générer des gains importants pour le Québec et la région.

1-) Le Plan de diversification économique annoncé est sensiblement égal au retombées du projet de réfection annoncé en 2008 au coût de 1,9 milliard de dollars. Souvenons-nous que la ministre Normandeau disait que près de 600 millions seraient dépensés au Québec dont près de la moitié dans la région. C'étaient donc à peine un peu plus de 200 millions qui devaient aller à la région, ceux qui demandent des compensations à hauteur d'un milliard de dollars ne peuvent prétendre à une grande crédibilité.

2-) Le plan original prévoyait donc que plus de 1,3 milliard de l'investissement auraient généré des retombées en Ontario et aux USA, et en fonction de l'évaluation actuelle, c'est près de quatre milliards qui auraient été exportés. Toute l'industrie nucléaire canadienne est située en Ontario et beaucoup de composantes viennent de l'extérieur du pays, principalement des USA.

L'abandon du projet de réfection va donc permettre à Hydro-Québec d'investir ces sommes au Québec plutôt que de les exporter ailleurs générant ainsi beaucoup plus de retombées au Québec et dans la région.

3-) L'arrêt de la production de déchet de combustible irradié va mettre fin au grossissement du passif d'Hydro-Québec pour l'évacuation de ces déchets dans quelques décennies **selon le plan irréaliste de la Société de gestion des déchets nucléaire qui s'étend sur 325 ans.**

Ce passif selon les évaluations universellement acceptées ailleurs est supérieur aux retombées de 100 millions par années que génèrerait la centrale selon ses défenseurs.

4-) Selon le rapport commandé par HQ sur les effets de la fermeture, on voit que même les achats de biens durant l'opération normale étaient faits à l'extérieur du pays.

5-) La fermeture de Gentilly-2 va permettre de mettre en place un plan de déclassement avec le personnel existant qui va générer des retombées importantes au Québec, surtout si après une étude on choisit la méthode de démantèlement accéléré voire immédiat plutôt que différé dans quarante ans. C'est une industrie ayant un potentiel de près de cent milliards de dollars avec les cent centrales américaines qui devront fermer d'ici dix à vingt ans.

6-) La disparition du danger de vivre à proximité d'une centrale atomique va générer de nouveaux investissements dans le parc industriel de Bécancour. De nombreuses entreprises qui renonçaient à s'y installer à cause de la présence de Gentilly-2, vont maintenant considérer à leur juste valeur les avantages de ce parc industriel et de son port en eau profonde.

Création de la Société québécoise de déclasséement (SQD) ou d'une Commission québécoise de déclasséement (CQD)

La fermeture définitive de la centrale atomique Gentilly-2 force le démarrage d'un nouveau chantier à long terme qui va impliquer de nombreuses activités très sensibles sur le plan de l'environnement.

Des dizaines de milliers de tonnes de matières allant de faiblement à moyennement et à fortement radioactives, devront être traitées, transformées et évacuées. Tous les choix à faire à chacune des étapes de ce chantier devront être arrêtés en fonction des intérêts du Québec après des consultations réelles faites avec toute la transparence que requièrent des actions dangereuses de ce type.

Le plan annoncé de mettre en dormance la centrale pour quatre ou cinq décennies reflète l'absence complète de réflexion sur ce sujet au Canada.

C'était le plan il y a plus de trente ans quand le nucléaire commercial était à ses débuts, c'est ce qu'on a fait avec Gentilly-1 et jamais l'organisme de contrôle fédéral ne s'est repenqué véritablement sur le sujet.

En fait la CCSN maintenant ni la CCEA qui la précédait n'ont jamais joui de l'indépendance nécessaire pour agir en toute transparence pour la protection du public, ce qui est supposé être son véritable mandat.

Durant mes douze années à comparaître devant ces organismes de contrôle, j'ai conclu rapidement qu'elles n'avaient aucune indépendance face au gouvernement fédéral, qui jusqu'à récemment était le principal contracteur nucléaire ainsi que face aux membres importants du lobby des entreprises du domaine.

Les supposées consultations de ces organismes sont de véritables mascarades où les pires incidents sont occultés et où les permis d'opération des centrales atomiques sont des ratifications automatiques, "rubber

stamp” comme on disait avant ou copier/coller comme on dit maintenant, qui ont moins de valeur que le papier sur lequel ils sont écrits.

J’avais indiqué en audience à l’ex-présidente Mme Keene qu’elle perdrait son poste à la première décision qu’elle prendrait qui serait contraire à l’industrie. Et c’est exactement ce qui arriva quelques mois plus tard.

Son congédiement et son remplacement par un président qui fait continuellement fi de son obligation de réserve et d’impartialité en défendant l’industrie, ont enlevé la dernière once de crédibilité qui restait à cette commission de sûreté nucléaire.

Ceux qui n’ont pas suivi les péripéties de cette industrie et croient à l’efficacité de son contrôle par l’organisme fédéral doivent savoir que quelques mois après avoir reçu de cet organisme leur permis d’opération les déclarant très sûres, près de la moitié des centrales atomiques ontariennes avaient dû fermer parce que trop dangereuses. C’est un rapport d’un consultant américain qui avait alerté le conseil d’administration d’Hydro-Ontario et l’avait amené à fermer ses centrales dont certaines n’ont jamais pu rouvrir.

Dans le cas de Gentilly -2, le seul point de mon mémoire sur les dangers d’opération qui a été contredit l’a été par un membre du personnel qui a induit la commission en erreur en niant ses propos tenus dans une audience antérieure tel que je l’ai dénoncé dans un rectificatif ci-joint.

Il est donc clair que la création d’un organisme québécois s’impose pour voir au bon déroulement de l’ensemble du processus de démantèlement et de déclassement de Gentilly-2.

En suivant le modèle anglais, j’avais proposé la création d’une société de déclassement québécoise (SQD) qui aurait pris immédiatement la propriété de la centrale atomique et, avec une petite équipe composée de représentants d’Hydro-Québec, d’experts indépendants et de groupes environnementaux, aurait assuré que tout le processus de démantèlement

se fasse en toute sécurité et que l'opération complètement transparente jouisse d'une grande acceptabilité sociale.

Le transfert de propriété aurait sorti Gentilly-2 des livres d'Hydro-Québec immédiatement sans obligation de prendre une perte aux livres dès cette année.

Le gouvernement ayant plutôt décidé vu l'obligation de fermer fin décembre à la fin du permis, de prendre la perte immédiatement, l'aspect prise de propriété n'étant plus essentiel, le deuxième volet du mandat de cet organisme demeure entier.

Au lieu d'une société, ce pourrait être une simple commission québécoise de déclassement qui pourrait se charger de superviser toutes les étapes du déclassement et menerait les études nécessaires de même que les consultations préalables aux choix à faire.

Le premier mandat de cette commission serait justement au cours des prochains dix-huit mois de faire effectuer une étude sur les différentes méthodes de déclassement.

Étude sur la possibilité de procéder au déclasséement accéléré voire immédiat plutôt que différé.

La méthode de déclasséement différé tel qu'annoncée par Hydro-Québec a été arrêtée au Canada alors que les connaissances techniques étaient bien différentes, la robotisation inexistante et les coûts prévus complètement ignorés.

De plus en plus de pays occidentaux (France, USA, Angleterre etc.) ont plutôt opté pour un démantèlement accéléré voire immédiat. Ils considèrent risqué de reporter à si loin ces opérations sans savoir si les connaissances pour procéder à ces opérations seront toujours disponibles.

Personne ne peut assurer que les montants prévus seront suffisants et qu'il est complètement inacceptable de laisser aux générations qui suivent un tel passif.

Il est d'autant plus important de voir s'il y d'autres moyens de faire rapidement que des pistes de solutions existent pour profiter à court terme d'opportunités pour régler autant la portion démantèlement des installations du réacteurs que l'évacuation du combustible irradié.

Les premiers dix-huit mois qui de toute façon seront consacrés au retrait du combustible du réacteur et de l'eau lourde, seront propices à la tenue de cette étude.

L'étude aurait pour but de vérifier si les conditions permettant la mise en œuvre d'une stratégie de démantèlement immédiat ou accéléré sont réunies.

De façon plus spécifique :

- voir si les équipements prévus dans le plan de réfection pour le retrait des équipements qui devaient être retirés pourraient servir pour procéder immédiatement au démantèlement.

- voir si des technologies utilisées ailleurs, particulièrement en France et aux USA pourraient être utilisées ici.

- compte tenu que le plan de gestion canadien des déchets de combustible irradié avec un échéancier de plus de 325 ans est pratiquement inexistant et surtout imprévisible, voir si des alternatives existent pour débarrasser rapidement le bord du fleuve de ces 2500 tonnes de déchets hautement radioactifs. Plusieurs de ces alternatives méritent d'être étudiées.

Le besoin d'énergie propre de nos voisins ontariens pourrait être une voie possible. En effet l'effort environnemental requis de leur part pour stocker notre petite quantité de combustible en addition des 40000 tonnes qu'ils gèrent déjà serait équivalente à l'effort environnemental que nous aurions à faire pour construire les lignes pour les alimenter. Les gains environnementaux que notre énergie leur permettrait de faire en fermant leurs centrales au charbon et nucléaires avec une bonne marge de manœuvre pour développer les énergies renouvelable de remplacement (éoliens etc.) pourrait nous gagner le support de leurs groupes écologistes et de leur population en général.

La possibilité d'expédier notre combustible irradié en France est une autre voie qui mérite d'être étudiée.

La France bénéficie de capacité de retraitement du combustible irradié probablement très excédentaire, des moyens de transport maritime prouvés et pourrait être en position de faire des offres intéressantes.

La capacité de traiter les déchets de combustible irradié de Candu a déjà fait à ma demande l'objet d'une analyse sommaire et il ne semblait pas y avoir de problèmes majeurs.

Plusieurs autres alternatives méritent également une étude sérieuse et pourraient permettre de réaliser des économies considérables et la restauration du site en moins de dix ou quinze ans.

Ce n'est donc qu'après un tel exercice que l'on pourra arrêter un plan définitif et entreprendre sa réalisation.

Mines d'Uranium :

En terminant j'aimerais juste glisser un commentaire sur la problématique connexe des mines d'uranium.

Tant que l'on avait une centrale atomique en opération qui consommait de l'uranium, il était assez incongru de dire on ne permettra pas d'exploitation de mines d'uranium sur notre territoire. Cela revenait à dire à d'autres, nous ne voulons pas polluer chez nous pour extraire l'uranium dont on avait besoin pour nos centrales, donc polluez chez vous pour nous fournir le minerai.

Mais maintenant qu'on a fermé Gentilly, on n'a pas à polluer ici pour en alimenter d'autres, nous ne devons pas non plus envoyer du minerai qui va générer des tonnes de déchets de combustible irradié chez d'autres en plus d'être responsables de la prolifération d'armes atomiques.

Le Québec est assez riche pour se passer de ces revenus sales.

Annexes

-Mémoire présenté à la CCSN

-Rectificatif

-Échéancier de la Société de Gestion des déchets nucléaires(325 ans+)

Plus dangereuse que Fukushima,
Gentilly 2 doit fermer immédiatement

Dernier mémoire présenté à
La Commission canadienne de sûreté nucléaire

Jacques Dagenais

Intervenant privé

Mars 2011

Avant-propos

J'ai indiqué dernier mémoire en page titre, parce que mes nombreuses présentations et comparutions depuis 1999 devant la CCEA d'abord et devant votre commission qui lui a succédé m'ont convaincu de l'inutilité d'un tel exercice compte tenu de l'absence totale d'indépendance de votre commission.

Votre décision dans ce dossier comme dans tous les autres sauf une depuis 1999 ne peut être qu'un copier/coller qui stipule que l'opérateur est qualifié pour opérer la centrale atomique de façon sécuritaire et que le permis est renouvelé.

Toute autre action entrainerait votre remplacement immédiat comme ce fut le cas pour l'ancienne présidente quand elle a pris la seule décision contraire aux desideratas du gouvernement et de l'industrie dans l'histoire de cette commission. J'avais lors de ma dernière présentation à Ottawa sur un renouvellement de permis de Gentilly2, soulevé l'absence totale d'indépendance de votre commission et prévu son congédiement en cas de décision refusant un permis ou ordonnant une fermeture de centrale.

Seuls les évènements survenus au Japon depuis le tremblement de terre m'incitent à intervenir ici une dernière fois et à présenter ces notes pour résumer les évènements principaux qui illustrent si clairement que cette centrale atomique ne doit pas continuer à mettre en péril la santé et la sécurité de plus de la moitié de la population du Québec et à menacer de ruiner l'ensemble de l'économie québécoise.

Je prévois m'adresser dorénavant à d'autres forums jouissant d'une véritable indépendance.

Introduction

Comme les raisons qui militent pour la fermeture de la centrale atomique Gentilly 2 ont été répétées à satiété tant par moi que par des dizaines d'intervenants de façon inutile devant votre instance, je calculais qu'il n'était plus pertinent de se prêter encore à cet exercice.

Cependant la situation au Japon, qui vient d'illustrer que non seulement les principales craintes quand aux possibilités d'accident sont fondées, mais que les répercussions de cet accident sont même supérieures aux pires pronostiques, commande de rappeler que Gentilly2 est encore et de beaucoup plus dangereuse que Fukushima.

Les défenseurs de l'industrie et les politiciens qui souvent n'y connaissent rien répètent sur tous les toits que l'opération de Gentilly2 est très sécuritaire malgré que tous leurs arguments aient été détruits depuis une semaine. Le seul qui leur reste est que la preuve de leurs dires c'est qu'il n'y a pas eu d'accident depuis trente ans à Gentilly. On disait la même chose aux habitants de Fukushima....il a à peine quelques semaines.

Je reprendrai donc dans ce mémoire seulement les points principaux de sécurité et de sûreté de l'opération de la centrale atomique Gentilly 2 et de l'accumulation du combustible irradié dans la piscine et les sarcophages de béton à l'air libre non-protégés qui démontrent clairement que cette centrale comporte des risques supérieurs à ceux de la centrale japonaise.

Je réserverai pour d'autres forums mes remarques sur les alternatives économiques proposées pour contrebalancer les effets économiques d'une fermeture.

Je me contenterai de dire que ces effets sont sommes toutes mineurs vu les surplus actuels d'Hydro-Québec, vu la sécurité d'emploi du personnel, vu le peu d'importance de cette filière atomique à environ 2% de la capacité de production et des sources abondantes d'autres énergies plus propres et beaucoup moins risquées. Surtout qu'une proposition est sur la table pour profiter du fait que la centrale Gentilly1 arrêtée depuis près de 40 ans est

prête à être démantelée pour faire de Gentilly un centre d'excellence en déclassé nucléaire. Avec près de 100 centrales arrivant en fin de leur vie, leur déclassé à un coût d'environ un milliard de dollars chacune, est une industrie bien plus porteuse d'emplois que de continuer l'opération d'une centrale atomique si risquée.

À ceux qui répondront que toute industrie comporte des risques, il faut rappeler qu'aucune autre machine humaine non-militaire n'a cette capacité dans un seul accident ou attentat de tuer, blesser et contaminer une si grande partie de la population et de ruiner de grands pans de son économie.

J'entends donc ici détailler les principaux éléments qui rendent Gentilly² encore plus dangereuse que Fukushima et démontrent l'absurdité de continuer cette opération inutilement puisque contrairement au Japon nous avons le choix de dire non immédiatement au nucléaire.

Facteurs liés à la sécurité :**1-) Défaillance simultanée non-expliquée de tous les systèmes de sécurité :**

Alors que tous les défenseurs du nucléaire et de Gentilly2 en particulier citent tous comme première garantie de son côté sécuritaire, ses trois systèmes de sécurité, ceux-ci ont fait défaut simultanément. Cet évènement très sérieux a été étudié pendant plusieurs années et rapporté dans plusieurs rapports annuels de la CCEA (1997/98) et n'a finalement jamais été expliqué. J'ai demandé ce qui était advenu de cet évènement probablement le plus grave de l'histoire de la centrale devant le BAPE en 2004. Après avoir d'abord nié son existence, votre personnel a admis qu'il en ignorait tant l'existence que la cause après que le personnel du BAPE ait retrouvé lesdits rapports.

Si une telle défaillance se produisait lors d'un accident à la centrale, les répercussions seraient beaucoup plus grandes qu'à Fukushima où le premier système d'arrêt des réactions a fonctionné.

2-)Contamination au tritium :

Comme les Candus fonctionnent à l'eau lourde, on retrouve une quantité de tritium beaucoup plus importante dans ces centrales. En cas d'accident semblable à Fukushima, les premières vapeurs contiendraient une quantité de tritium de beaucoup supérieure et causeraient une contamination beaucoup plus grande. Même si la radiation du tritium n'est pas très forte, ce contaminant se répand très rapidement dans l'eau et l'air et lorsqu'ingéré en quantité il peut causer beaucoup de cancers.

C'est cette pollution au tritium qui cause tant de problèmes sérieux sur les sites de tous les Candus qui a fait que la France, le pays le plus versé dans le nucléaire a renoncé à utiliser les centrales à l'eau lourde. La seule centrale à l'eau lourde de ce pays, à Brénilis en Bretagne a très peu fonctionné et a convaincu les Français de ne pas utiliser cette filière. Déjà ils avaient prouvé que le dôme de béton laissait s'échapper le tritium.

3-)2500 tonnes de combustible irradié sur le bord du fleuve :

On a vu à Fukushima que c'est le feu dans la piscine de combustible irradié, tel que l'avait prévu l'étude américaine réalisée après le 11 septembre 2001, qui a causé la plus grande montée des radiations et la plus grande contamination.

En plus de cette piscine dans la partie non protégée de la centrale à Gentilly, des milliers de tonnes de ce combustible sont entreposées à l'air libre sur le bord du fleuve sans protection. Comme le Japon retraite son combustible irradié, alors que nous n'avons toujours pas de solutions pour le nôtre, la quantité de combustible présent sur le site est moins importante chez eux que chez nous.

4-)Site beaucoup plus dangereux à Gentilly2 :

La situation de la centrale à Gentilly est beaucoup plus dangereuse qu'à Fukushima.

Situées sur la faille laurentienne très propice à un séisme majeur alors que contrairement au Japon on n'a pas de normes appropriées, tant la centrale que les usines environnantes pourraient causer un désastre nucléaire plus grand qu'à Fukushima. Une explosion dans une usine voisine a catapulté il y a quelques années un moteur qui a atterri à quelques centaines de mètres de la centrale. Un tel bolide qui atterrirait sur le toit de la piscine ou sur les sarcophages risque de causer plus de problèmes que le réacteur 4 de Fukushima

De plus alors que Fukushima est situé au bord de la mer et loin des grands centres, Gentilly2 est situé sur le bord du fleuve dans sa partie la plus étroite en face d'une des plus importantes villes du Québec, Trois-Rivières.

Ceux qui décident de continuer à opérer cette centrale doivent comprendre qu'un accident condamnerait les deux rives du Saint Laurent sur trente, voire quarante kilomètres ce qui impliquerait d'évacuer Trois-Rivières et de paralyser les opérations de la voie maritime pour une trentaine d'années.

5-) La réfection sans révision environnementale va augmenter les risques :

Hydro-Québec a soustrait son projet de réfection à toute révision environnementale. En qualifiant de réfection cette reconstruction de près de deux milliards de cette centrale qui en avait coûté moins de la moitié à construire, elle s'est soustraite à une révision selon la loi québécoise. Le BAPE ne pouvait donc faire porter ses audiences que sur l'agrandissement de 85 millions de l'aire de déchet et non pas sur le projet principal.

Votre commission a aussi décidé ce qui est aberrant, qu'une révision environnementale n'était pas nécessaire même si une nouvelle catégorie de déchets sera générée par la réfection. Ceci est surprenant d'autant plus que c'est l'absence de caractérisation de tels déchets de réfection qui vous a amené à exiger une révision du centre d'enfouissement à Bruce.

Cette caractérisation avait même causé une contradiction de votre personnel en pleine audience ici à Gentilly.

6-) Imprécision et confusion du projet de réfection :

Le projet que vous aviez décidé de ne pas soumettre à une révision représentait un investissement de 1,2 milliards de dollars de 2010, alors qu'il avait grossi à 1,9 milliards lorsque l'annonce pré-électorale du projet a été faite. Suite à cette annonce des représentants d'Hydro-Québec ont affirmé publiquement que cela comprenait le changement des générateurs de vapeur pour ensuite se dédire, ne fournissant aucune explication pour cette inflation de 700 millions de dollars.

Il faut croire que ce montant pour contingences a-t-on dit tout simplement couvre surtout l'éventualité d'un changement des générateurs de vapeur comme cela a été le cas partout de Bruce à l'Argentine récemment.

En plus de la dimension financière, le remplacement de ces générateurs de vapeur change surtout la donne environnementale, par l'augmentation très importante (400 tonnes) de cette nouvelle quantité de déchets, leur

transport éventuel sur le fleuve et l'affaiblissement du dôme déjà peu protecteur.

Ce n'est donc pas le même projet que vous avez évalué et en vue de la décision différente dans le cas de Bruce, il faut croire que c'est la quantité des déchets de réfection qui a motivé votre décision différente, or si les générateurs doivent être changés ce facteur devrait vous amener à modifier votre décision. Il faut noter que le personnel de la centrale avait affirmé la main sur le cœur devant le BAPE que si les générateurs de vapeurs avaient du être changés, ils n'auraient pas recommandé la réfection.

7-)Gentilly se soustrait pour 35 années aux normes de sécurité actuelles

En évitant de soumettre le projet de construction qu'elle qualifie de réfection à une révision environnementale, Hydro-Québec n'a pas à respecter les nouvelles normes imposées aux nouveaux réacteurs atomiques et pourra continuer à opérer pendant 35 ans un réacteur aux normes dangereuses des années 70.

Parmi ces normes plus sévères il faut citer entre autres, l'obligation d'avoir un dôme à l'épaisseur 3 fois ce qu'elle est à Gentilly, l'obligation de couvrir également d'un tel dôme le combustible irradié et celle d'avoir un coefficient négatif au vide, mesures qui diminueraient la dangerosité de cet engin.

8-)Gestion défailante tolérée :

Tous les rapports de votre commission comme ceux de votre ancêtre la CCEA, après avoir cité le copier/coller confirmant le côté sécuritaire, comportent depuis que j'ai commencé à m'intéresser à ce dossier en 1999 des références à des manquements à faire dresser les cheveux sur la tête qui prouvent qu'avec une seule centrale Hydro-Québec n'a pas la capacité ni les ressources nécessaires pour gérer une industrie nucléaire. La France et le Japon avec plus de cinquante centrales chacun y arrivent à peine

même s'ils peuvent distribuer les coûts des corrections qui dans le nucléaire sont toujours énormes sur un grand nombre de centrales.

Je ne citerai que quelques uns de ces rapports.

- D'abord l'audit de 2000 qui concluait que le système de gestion de la qualité était non conforme aux normes de l'ACNOR et recevait la note «inacceptable». Cette situation n'était toujours pas corrigée lors des audiences du BAPE quatre ans plus tard. Comme j'avais fait référence à ce rapport, un officier de votre commission avait fait parvenir une lettre dans les jours précédant les audiences disant que votre commission était satisfaite, non pas du règlement du problème, mais du plan pour le régler!!

- Vos rapports rappellent bon an mal an qu'on arrive à peine à régler 80 à 85% des déficiences chaque année.

-Un autre rapport indiquait que Gentilly2 semblait selon les statistiques avoir moins de problèmes parce que le personnel ne les rapportait pas ou même avait instruction de ne pas les rapporter appliquant sans doute la maxime populaire qui veut que ce qu'on ne sait pas ne fait pas mal....

Facteurs liés à la sûreté

1-)Aucune interdiction de survol :

Lorsque j'ai demandé en audience moins de 24 mois avant le 11 septembre 2001, s'il y avait une interdiction de survol, j'ai été surpris de voir que la commission du temps l'ignorait. Deux mois plus tard on m'a fourni la réponse qu'Hydro-Québec avait conclu que le risque d'un écrasement était minime et que les conséquences seraient négligeables.

Quelques renouvellements plus tard, les rapports aux USA et en France incitant à mettre en place de telles protections, on m'a répondu que le Canada n'avait pas cette capacité. Le changement de plan de vol de 2 F18 qui décollent à la journée longue de Bagotville assurerait une telle protection comme ce que j'ai pu observer à La Hague en France.

2-)Aucune protection fluviale

J'ai à de nombreuses reprises demandé qu'une protection fluviale soit mise en place, pour protéger entre autre la prise d'eau principale. Une patrouille d'une seule unité de la garde côtière serait nécessaire, encore là rien n'a été fait.

À part quelques blocs de béton et quelques gardes armés, rien n'a été fait pour assurer une protection adéquate de ce site si dangereux.

La principale mesure étant le secret et le huis clos entourant ces discussions de sécurité, ceci me porte à croire que le but visé est plus de camoufler l'absence de sécurité que d'augmenter la protection réelle.

J'ai pu voir à l'opposé en France qu'ils font un grand étalage de leurs moyens de protection pour décourager tout attentat.

3-)Distribution d'iode trop limité

On a vu dans les premières heures après le début des problèmes à Fukushima que la distribution des pastilles d'iode a été effectuée dans un périmètre de près de trente kilomètres. La distribution des pilules à Gentilly dans un rayon de 8 kilomètres est trop limitée. Compte tenu du rapport américain qui fait ressortir que se sont les accumulations de combustible irradié dans des piscines ou bâtiment non protégés par un dôme qui risquent de provoquer plus d'irradiation et de contamination comme cela vient d'être prouvé à Fukushima, il faudrait agrandir largement la zone de distribution des pilule d'iode. Comme le risque établi dans ce rapport parle de contamination dans un cercle cinq fois plus grand qu'à Tchernobyl, il faudrait étendre la distribution de l'ouest de Montréal jusqu'à l'île d'Orléans.

Entre-temps il faudrait au moins que votre commission exige qu'une quantité suffisante soit disponible à l'hôtel où se tiendront les audiences.

4-)Système d'alerte inexistant

Malgré plus de 27 ans d'opération, il n'existe toujours pas de système d'alerte convenable pour prévenir la population en cas d'urgence. On travaille toujours nous dit-on sur un projet quand même assez limité en terme de territoire.

Lors des dernières audiences auxquelles j'ai assisté on disait que le seul moyen de prévenir la population était la radio. Plusieurs avaient ironisé que chaque demeure devrait instaurer des horaires de garde la nuit au cas où un sinistre se produirait la nuit.

Si on se fie au rapport américain dont les conclusions les plus pessimistes sont en train d'être prouvées à Fukushima, si un nouveau système de communication d'urgence utilisant des technologies nouvelles est mis en place il devrait également couvrir le corridor le plus à risque, soit de l'ouest de Montréal à l'île d'Orléans et ce sur une largeur de 30 à 40 kilomètre de chaque côté du fleuve. Même si les vents dominants sont surtout de

l'ouest, l'inversion est de plus en plus fréquente surtout durant les mois d'été.

À défaut d'un tel système il faudrait remettre en marche les bonnes vieilles sirènes de mon enfance que l'on testait tous les premiers jeudi du mois jusque vers la fin de la guerre froide; ceci bien sûr si vous persistez à ne pas prendre la seule décision logique qui s'impose : fermer Gentilly2 dès maintenant.

Conclusion :

Donc la seule décision que devrait rendre votre commission en face des évènements de Fukushima, de la confusion qui persiste dans le projet de réfection, des difficultés considérables de la réfection de Pointe –Lepreau loin d'être résolues à date c'est de prolonger le permis pour le système de gestion des déchets et de mettre en dormance immédiatement la centrale.

Avant de renouveler le permis de la centrale vous devez exiger que ce projet soit soumis à une révision environnementale complète comme une nouvelle construction de réacteur, ce qu'est en fait ce projet.

Par conséquent, même si cela équivaut en fait à le condamner, vous vous devez d'exiger que ce projet de construction rencontre toutes les normes reconnues les plus élevées entre autres quant au dôme, quant à la mise sous dôme du combustible irradié et que ce nouveau réacteur ait un coefficient négatif assurant une décélération des réactions plutôt qu'une accélération en cas de perte de liquide refroidissant. Vous devriez vous assurer également que la gestion de cet engin soit rehaussée et mise aux normes avec au moins un système de contrôle de la qualité non pas acceptable ou passable mais du plus haut niveau.

Entre-temps vous devriez exiger que des mesures de sureté soit mises en place tant au niveau aérien que maritime ainsi que des systèmes d'alerte et de protection de la santé.

Ce mémoire est donc soumis en espérant que vous aurez l'indépendance voulue pour prendre les décisions qui s'imposent.

Montréal, le 25 avril 2011-04-25

M. Michael Binder
Président
Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater
Ottawa, (Ontario)
K1P 5S9

Par courriel

Objet : Documents rectificatifs des audiences

Monsieur,

Lors des audiences tenues les 13 et 14 avril dernier à Bécancour pour le renouvellement du permis de la centrale atomique Gentilly2, j'ai fait une présentation orale de mon mémoire.

Suite à cette présentation, M. Rinfret du personnel de la commission a affirmé que contrairement à ce que j'affirmais au point 8 de mon mémoire, le système de contrôle de qualité et de performances de la centrale n'a jamais été qualifié d'**inacceptable** par le personnel de votre commission.

Or cette affirmation a été faite deux fois plutôt qu'une. Je vous transmets une copie de l'audit du programme d'assurance de la qualité de l'exploitation de la centrale Gentilly 2 effectué en septembre et novembre 2000 où il est dit dans les conclusions de la page 4 que la situation est inacceptable.

En plus je vous reporte aux pages 37 à 41 du procès verbal de la séance publique du 13 décembre 2001 de votre commission où le personnel a présenté le rapport intérimaire sur la performance de la centrale Gentilly 2. Plus particulièrement à la page 39, Monsieur François Rinfret, j'assume que c'est le même que maintenant, affirmait :

''Le seul domaine de sûreté jugé inacceptable est celui de l'assurance de performance. Il avait été jugé conditionnellement acceptable dans le rapport CMD 00-H15. Hydro-Québec doit donc restructurer son programme d'assurance de la qualité afin de le rendre conforme aux exigences des normes de l'ACNOR.''

J'avais déposé cet extrait du procès verbal lors des audiences du BAPE en fin 2004 que vous pouvez retrouver sur le site suivant sous la cote DC2 :

http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/gentilly-2/documents/liste_documents-DA-DB-DC.htm#DC

Comme je l'ai indiqué, Hydro-Québec avait soumis au BAPE une lettre de votre personnel disant alors tout comme aujourd'hui qu'un plan de correction était mis en place et que le personnel était satisfait de l'échéancier pour y parvenir. Il faut croire que c'était tout comme aujourd'hui un échéancier à très long terme, puisqu'on semble aujourd'hui, dix ans plus tard, après vingt huit ans d'opération et à moins de deux ans de la fin de sa vie utile toujours en quête d'un système de contrôle de qualité de premier ordre.

La FAA clouerait au sol en moins de 24 heures une flotte d'avions commerciaux qui opérerait dans de telles conditions.

Vous noterez également dans le rapport d'audit l'affirmation démentie par les gens d'Hydro-Québec que souvent des non-conformités n'étaient pas rapportées ce qui donnait une illusion de sécurité car les statistiques semblaient meilleures.

En terminant le point 6 de mon mémoire (Imprécision et confusion du plan de réfection) a été confirmé indirectement quand la représentante d'Hydro-Québec a affirmé qu'ils ne savaient plus quel était le coût prévu de l'électricité produite à Gentilly 2 après la réfection. Celui-ci avait été annoncé à 6 cents dans le projet de 1,2 milliards que vous aviez analysé, pour ensuite passer à 7,2 cents lorsqu'il avait été annoncé à 1,9 milliard sans explication quant à l'augmentation de 700 millions de dollars. Ce n'était pas l'inflation puisque l'on parlait toujours de dollars de 2010.

Même si les implications financières de cette affirmation, que le projet est soumis à une réévaluation complète; donc avec des coûts à la hausse très importants, ne sont pas de votre domaine, cette situation illustre que la réfection si elle se matérialisait serait complètement différente techniquement et au plan de la sécurité de celle que vous aviez évaluée.

Je ne crois pas que vous puissiez en votre âme et conscience renouveler ce permis pour une période qui va inclure une réfection dont l'opérateur n'a plus aucune idée de ce qu'elle sera, des protections nécessaires, des déchets radioactifs générés et des méthodes d'en disposer.

Si vous jouissiez de l'indépendance voulue pour faire abstraction des réactions politique qu'un non renouvellement du permis de Gentilly 2 aurait sur la vente d'EACL, surtout si c'est au groupe SNC-Lavalin c'est clair que vous ne renouvelleriez pas ce permis.

Malgré ce constat d'impuissance de votre capacité d'agir en pleine indépendance selon la norme constitutionnelle telle que déterminée par la Cour suprême du Canada, je tenais à apporter ces rectificatifs aux affirmations qui mettaient en doute des points de mon mémoire.

Meilleures salutations

Jacques Dagenais

CC : -Commissaires de la CCSN
-M. T. Vandal, président d'Hydro-Québec

